



**Comment ?
ça marche ?**

Édition avril 2026

Le développement des places en CPE

LE LONG PARCOURS DU COMBATTANT

En 2021, avec le lancement du Grand chantier pour les familles, la CAQ s'était engagée à créer des milliers de places subventionnées, notamment en convertissant des places non subventionnées. Depuis, 9 898 places ont effectivement été converties. Or, seulement 123 d'entre elles (1,2 %) l'ont été en centres de la petite enfance (CPE). Les 9 775 autres sont devenues des places en garderies à but lucratif subventionnées (GS). Conséquence : les places en garderies privées seront prédominantes dans le réseau en installation au terme du développement.

▼ Créer des places en CPE, le long parcours du combattant

Moyenne du délai de réalisation des projets de la date d'octroi des places à la date de réalisation (projets acceptés lors de l'appel de projets de 2021) :

Garderies privées
subventionnées (GS)

699
JOURS

Centres de la
petite enfance (CPE)

921
JOURS

Pour développer un CPE ou une GS, le gouvernement doit d'abord lancer un appel de projets, basé sur une analyse territoriale des besoins. Pour consulter les appels de projets en cours et les appels de projets terminés, c'est ici.

Une fois un projet accepté, le fonctionnement diffère selon le type d'installation. Une personne voulant ouvrir une GS est presque entièrement autonome : elle

doit faire approuver ses plans initiaux, mais le budget n'est pas soumis à l'approbation gouvernementale et elle peut ensuite procéder aux travaux de façon indépendante.

Dans le cas d'un CPE, le gouvernement agit comme bailleur de fonds et exige d'approuver chaque étape et le budget. Par exemple, si le plan est approuvé, mais qu'un imprévu survient durant les travaux, le promoteur de CPE doit retourner voir le gouvernement pour lui faire approuver les nouvelles démarches.

▼ Conversions : un avantage clair pour les garderies privées subventionnées

En convertissant son installation en GS, le propriétaire d'une garderie privée non subventionnée (GNS) peut conserver le même modèle d'affaires et demeurer une entreprise à but lucratif. Les profits de son entreprise pourront lui revenir. Il demeurera propriétaire de son bâtiment. En plus, il obtiendra des subventions gouvernementales provenant des fonds publics, notamment pour l'entretien de sa bâtisse qu'il pourra un jour revendre tout en conservant les profits.

À l'inverse, s'il décide de se convertir en CPE, il transforme son entreprise à but lucratif en OBNL. Les surplus financiers doivent être réinvestis pour les tout-petits, que ce soit à travers les activités et services éducatifs, les services alimentaires ou le maintien des infrastructures.

Son mode de gouvernance change également : il doit créer un conseil d'administration, avec qui il devra négocier pour rester en tant que directeur général et avec lequel il devra s'entendre pour prendre des décisions importantes sur les orientations du CPE.

Pour ce qui est de son bâtiment, deux options s'offrent à lui :

- Le vendre à la corporation qui sera créée.
- Ou déposer son projet en location et négocier un bail.

Avec le processus actuel, le bailleur de fonds demeure le gouvernement dans les deux cas et les enveloppes qu'il alloue pour le rachat de bâtiments ou pour l'occupation des locaux d'un CPE feront en sorte que le propriétaire du bâtiment fera moins de profits qu'en vendant ou en louant à une entreprise ou un individu. Mais puisque les CPE sont des corporations autonomes non-étatiques, rien n'empêche de réfléchir à des façons innovantes d'acquérir le parc immobilier.

RÉSULTAT :
Les places en
installations
sont désormais
majoritairement
en garderies
privées à but
lucratif.

► Répartition des places dans le réseau en date du 31 décembre 2025

TYPE DE SERVICE DE GARDE	NOMBRE DE PLACES	NOMBRES DE PLACES EN RÉALISATION	TOTAL	% DES PLACES EN INSTALLATION AVEC LES PLACES EN RÉALISATION
CPE	112 163	10 729	122 892	48,8 %
GARDERIE PRIVÉE SUBVENTIONNÉE	69 075	999	70 074	27,8 %
GARDERIE PRIVÉE NON SUBVENTIONNÉE	57 398	1 641	59 039	23,4 %
TOTAL	238 636	13 369	252 005	100 %

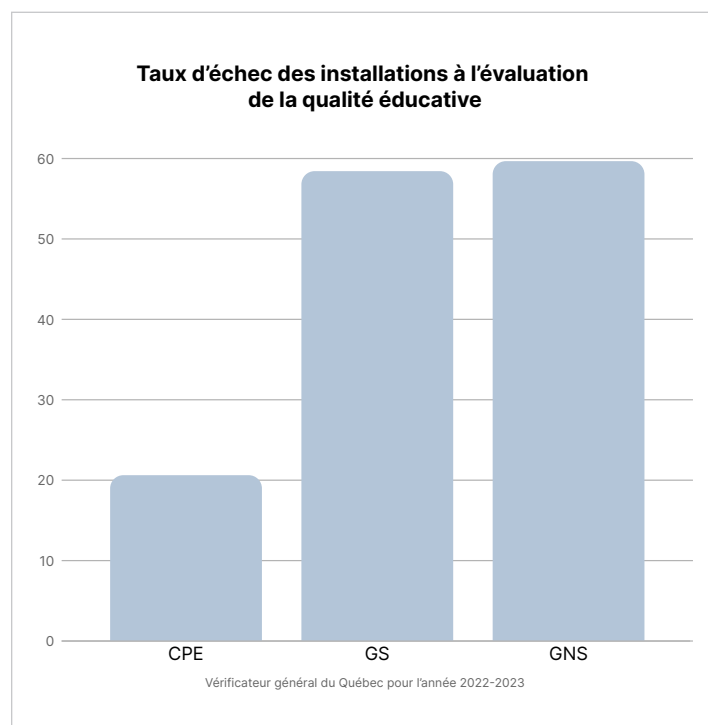
Total des
privées subventionnées
+
non subventionnées
51,2 %

Source : Ministère de la Famille, décembre 2025

► Pourquoi c'est important ?

La privatisation du réseau de la petite enfance du Québec n'est pas souhaitable parce que :

- La qualité éducative est meilleure en CPE qu'en garderie privée subventionnée. Toutes les évaluations de la qualité éducative mènent au même résultat : le taux d'échec est largement inférieur dans les CPE.
- Le mode de gouvernance des CPE, basé sur un modèle d'économie sociale, est fait par et pour les parents, dont plusieurs siègent au conseil d'administration. Leur présence et leur point de vue lors de la prise de décision y sont un gage de qualité des services.
- Les garderies privées, subventionnées ou non (les non subventionnées le sont indirectement avec les crédits d'impôt), constituent un nouveau modèle de partenariat public-privé, dont tous les profits vont à la partie privée.



► Des pistes de solution : Prioriser le modèle CPE pour le développement de places

Pour remédier à la situation, des mesures visant à favoriser le développement de places subventionnées à but non lucratif doivent être mises en place. Par exemple :

- Introduire des règles de développement basées sur l'atteinte de seuils de qualité
- Imposer un moratoire sur les places privées
- Optimiser le développement des places en CPE

► Des pistes de solution : Convertir les places privées en places CPE (*sur deux mandats, huit ans*)

- Conversion des garderies privées non subventionnées (GNS) dans les milieux défavorisés en CPE*
- Conversion des GNS OBNL en CPE
- Conversion des GNS locataires en CPE
- Récupération des GNS fermées pour les convertir en CPE
- Conversion des GNS propriétaires en CPE (le CPE devient locataire)
- Conversion des GS locataires en CPE
- Conversion des GS propriétaires en CPE (le CPE devient locataire)
- Rachat de la bâtisse par les CPE locataires

*Au Québec, les milieux défavorisés sont les moins bien desservis en CPE. Or, ces derniers ont été créés en 1997 notamment pour améliorer l'égalité des chances des tout-petits. La qualité éducative qu'ils garantissent a été démontrée particulièrement bénéfique pour les enfants vulnérables. Il coûterait 42 millions\$ à l'État québécois pour convertir les garderies privées non subventionnées dans les milieux défavorisés de la province, selon une étude de la Chaire en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke.

SOURCES

Statistiques sur le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance, ministère de la Famille, décembre 2025

Vérificateur général du Québec, *Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2023-2024 : Chapitre 4. Qualité des services de garde éducatifs à l'enfance*

Michael ROBERT-ANGERS, Pierre FORTIN et Luc GODBOUT (2025), *Examen de l'arrimage entre besoins des enfants et offre de services de garde éducatifs au Québec*, Université de Sherbrooke, Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques